

2012 FRANCOPHONE AWARD FOR LOCAL CULTURAL DEVELOPEMENT

PRESENTATION

Arts and culture are an integral part of the sustainable development of communities. In fact, they are fundamental and a means of expressing identity, appeal, influence and social cohesion.

Within Canadian society, the cultural development of Francophones and Acadians not only contributes to enriching the distinctive and engaging character of local communities, but also acknowledges the Francophonie in North America.

This competition aims to recognize municipalities that support the cultural development of Francophones in their community.

In addition to the award, this competition helps publicly promote the commitment of municipalities toward the cultural development of French-speaking communities.

Les Arts et la Ville will present the "Francophone award for local cultural development" to a municipality outside Quebec for a cultural project that distinguishes itself by its contribution to the development of a French-speaking community.

ELIGIBLE ORGANIZATIONS

Municipalities, members of Les Arts et la Ville, in the Canadian provinces and territories, with the exception of Quebec. Municipalities may submit their project alone or in conjunction with an artistic or cultural organization.

ELIGIBLE PROJECTS

The competition is open to cultural projects that have distinguished themselves by their contribution to developing Francophone communities. Examples of projects: infrastructures, cultural facilities, activities or measures (programs, partnerships, policies, action plans, etc.). The project has to have been completed after 2006.

EVALUATION CRITERIA

:: Project Impact:

Economic, social, community and cultural benefits, citizen participation, inclusion of the Francophone population in a minority situation, etc.

:: Perspective for sustainable cultural development:

Integrated approach, partnerships, long-term vision, sustainability, etc.

:: Originality and Excellence:

Innovative responses to needs, distinction, etc.

HOW TO APPLY?

You must fill out the application form, available on the website of Les Arts et la Ville (www.arts-ville.org) under "Activités." Further details about evaluation criteria are also on the website.

You must send in photos of your project (maximum of five). These photos will not be evaluated, but they will help the panel of judges select the winner and also be used for promotional purposes. Please pay special attention to the quality and choice of photos.

JUDGING

An independent panel of judges made up of cultural and municipal sector representatives and partners will evaluate the projects. The panel reserves the right to not give out the award if projects submitted do not meet criteria.

PHOTOS

Photos must be sent in high resolution (300 dpi) accompanied by photo credits and a brief description (name of project leader and geographic location of project in the municipality). Owners of photos therefore consent to the use of these photos by Les Arts et la Ville for promotional and media distribution purposes.

AWARD

The award will be presented to the winning municipality on **Thursday, May 17, 2012** at a Gala Celebration of the 25th Annual Symposium of Les Arts et la Ville, in Rouyn-Noranda, Quebec. The winning municipality will receive an honorary plaque.

VISIBILITY

Projects will be showcased throughout the symposium and permanently posted on the website of Les Arts et la Ville. The winner will also be publicized in a media campaign and to our members, partners and collaborators.

DEADLINE

Applications must be sent in by **February 17, 2012** either by e-mail (including digital attachment) at prix@arts-ville.org, or by regular mail (CD-ROM) at:

Les Arts et la Ville – Prix 2012
870, avenue de Salaberry, bureau 122
Québec (Québec) G1R 2T9

INFORMATION

Please do not hesitate to contact us should you need further information on evaluation criteria or want to check the eligibility of your project!

Carole Trottier
T. 418 691-7480
E. prix@arts-ville.org
W. www.arts-ville.org



Guide de participation
Participation guide



LES ARTS
ET LA VILLE
25 ANS
LE RÉSEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE
DANS NOS COMMUNAUTÉS

PRIX FRANCOPHONE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL LOCAL 2012

PRÉSENTATION

Les arts et la culture sont partie prenante du développement durable des territoires. Ils sont même fondamentaux, car ils sont des vecteurs à la fois d'identité, d'attractivité, de rayonnement et de cohésion sociale.

Au sein de la société canadienne, le développement culturel des francophones et des Acadiens contribue à enrichir le caractère distinctif et attractif des collectivités locales et à affirmer la francophonie à l'échelle nord-américaine.

Ce concours vise à valoriser les municipalités qui soutiennent le développement culturel des francophones sur le plan local.

Au-delà de la remise du prix, le processus de ce concours contribue à faire rayonner, dans l'espace public, l'engagement des municipalités à l'égard du développement culturel des collectivités francophones.

Les Arts et la Ville remet le Prix francophone du développement culturel local à une municipalité hors Québec pour une réalisation culturelle qui se distingue par son apport au développement de la collectivité francophone.

ORGANISATIONS ADMISSIBLES

Les municipalités membres de les Arts et la Ville issues des provinces et des territoires canadiens à l'exclusion du Québec. Les municipalités peuvent déposer leur projet seules ou en collaboration avec un organisme artistique ou culturel.

RÉALISATIONS ADMISSIBLES

Une réalisation culturelle qui se distingue par son apport au développement de la collectivité francophone.

Exemples: une infrastructure, un équipement culturel, une activité ou une mesure (programmes, partenariats, politiques, plans d'action, etc.)

Le projet doit avoir été réalisé après 2006.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

:: Son effet sur la collectivité :

Retombées économiques, sociales, communautaires et culturelles, participation citoyenne, inclusion de la population francophone en situation minoritaire, etc.

:: Sa perspective de développement culturel durable :

Approche intégrée, partenariats, vision à long terme, durabilité, etc.

:: Son originalité et son excellence :

Réponses inédites aux besoins, distinctions, etc.

COMMENT PRÉSENTER UN DOSSIER ?

Vous devez remplir le dossier de candidature disponible sur le site Internet de Les Arts et la Ville au www.arts-ville.org, sous la rubrique

Activités. Vous y trouverez plus de détails sur les critères d'évaluation.

Vous devez transmettre des photos de la réalisation (maximum cinq). Ces photos ne seront pas évaluées, mais elles seront utilisées pour la sélection par le jury et aux fins de diffusion des candidatures et du nom du lauréat. Portez une attention particulière à la qualité et au choix des photos.

INFORMATION GÉNÉRALE

ÉVALUATION

Les réalisations seront évaluées par un jury indépendant composé de représentants des milieux municipaux et culturels et de partenaires. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si les réalisations soumises ne répondent pas aux critères.

PHOTOS

Les photos doivent nous parvenir en haute résolution (300 ppp) accompagnées des crédits photo ainsi que d'une brève description de l'image et de son lieu géographique dans la municipalité. L'auteur des photographies accepte, par conséquent, que les images soient utilisées par Les Arts et la Ville à des fins de diffusion promotionnelle ou médiatique.

PRIX

Le prix sera remis à la municipalité lauréate à l'occasion d'une soirée souper 25^e anniversaire et gala de remise des prix 2012 du réseau Les Arts et la Ville, le 17 mai 2012 au Centre de congrès de Rouyn-Noranda. Cette soirée de gala est inscrite au programme du 25^e colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville qui se déroulera à Rouyn-Noranda du 16 au 18 mai 2012. Le nom du concepteur de la réalisation apparaîtra sur la plaque honorifique qui sera remise au lauréat.

DIFFUSION

Les projets seront diffusés pendant la durée du colloque et de façon permanente sur le site Internet de Les Arts et la Ville. Le lauréat sera également au centre d'une campagne de communication auprès des médias, de nos membres, de nos partenaires et de nos collaborateurs.

DATE LIMITE

La date limite pour acheminer votre dossier de candidature est fixée au **17 février 2012 à 16 h**. Vous pouvez le faire parvenir par courriel à prix@arts-ville.org ou par la poste, sur support CD, à l'adresse suivante :

Les Arts et la Ville – Prix 2012
870, avenue De Salaberry, bureau 122
Québec (Québec) G1R 2T9

INFORMATION

Pour de plus amples renseignements ou pour vérifier l'admissibilité de votre réalisation, n'hésitez pas à communiquer avec nous !

Carole Trottier
T. 418 691-7480
C. prix@arts-ville.org
W. www.arts-ville.org

francophone
identité
Originalité
participation

**MERCI À NOS PARTENAIRES DE SOUTIEN /
ACKNOWLEDGMENTS / FOR THEIR SUPPORT WE THANK:**

LES MEMBRES DU RÉSEAU

LES ARTS
ET LA VILLE

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec

Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

**MERCI À NOS COLLABORATEURS /
FOR THEIR COLLABORATION WE THANK:**

Nous remercions nos collaborateurs en Acadie et dans la francophonie canadienne qui nous aident à la diffusion et à la promotion de ce concours.

We thank our members and partners for their great support in promoting this contest.

Les Arts et la Ville

870, avenue De Salaberry, bureau 122
Québec (Québec) G1R 2T9
Téléphone / phone : 418 691-7480
Télécopieur / fax : 418 691-6119
Courriel / e-mail : info@arts-ville.org
www.arts-ville.org